

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

**Objet : : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes
pour les habilitations informatiques pour le site monenfant.fr**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini

JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a créé le site www.monenfant.fr pour accompagner et informer les familles tout au long de la vie de parents.

Ce site recense la quasi totalité des structures d'accueil du jeune enfant ainsi que d'autres services (ALSh, assistantes maternelles).

Chaque structure gérée par la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy peut figurer sur ce site et peut mettre à jour ses informations respectives sur les modalités de fonctionnement et les disponibilités d'accueil.

La présente convention a pour objet de de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes et la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy de manière à permettre au gestionnaire de déterminer les établissements et les noms des personnes habilitées à renseigner informatiquement le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de conventionnement et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db58_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation

Le Président,
Jean-Marie BERNARD

